



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

Féchy le 29 mai 2007

RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2007
RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2006

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de M. Jean-Claude EVESQUE, président, Mme Rosette FREITAG, MM. Thomas von ARX, Alain BETTEMS, Charles-Henri THURIN, membres, Guy MERCIER, suppléant et Tobias MEYER, rapporteur, s'est réunie le vendredi 25 mai 2007 à la salle de la Municipalité, afin d'étudier ledit préavis. M. Daniel FISCHLIN, membre suppléant, s'est excusé.

Nous remercions M. Francis LIARD, Syndic, et Mme Sylvie FAVRE, boursière, pour leurs explications données pendant la réunion de la Commission.

Le Syndic résume qu'au lieu d'un déficit budgétisé de CHF 851'370, il y a eu en 2006 une marge d'autofinancement de CHF 894'440.25, grâce à la diminution de la facture sociale de CHF 517'000 après intervention de la Municipalité auprès du Canton, et que les rentrées fiscales ont été nettement plus importantes pour les postes impôt spécial sur les étrangers, les droits de mutation et les impôts sur les gains immobiliers en particulier.

Mais, il faut prévoir en 2007, une augmentation du montant à payer pour la péréquation.

Le Syndic nous explique aussi que les traitements et vacations de la Municipalité (compte 102.3000.00) sont moindres que prévus, étant donné qu'il y avait moins d'affaires à traiter en 2006. En outre, les frais d'honoraires et d'études pour le plan de zone sont réduits, du fait que le Plan Directeur Communal est reporté.

Concernant le bilan, la Commission pense que la gestion des liquidités pourrait être optimisée par une planification de trésorerie améliorée. Le rendement de liquidités placées auprès des banques sera plus important.

La question se pose aussi concernant les débiteurs s'élevant à un peu plus que CHF 850'000, là Mme FAVRE nous précise qu'il y a environ CHF 80'000 (il s'agit d'une estimation) de débiteurs en souffrance.

La Commission remercie aussi la Commune de nous avoir fourni le détail du compte Fonds de réserve pour investissements futurs, ayant un solde de CHF 3.36 mio, dont CHF 725'000 sont des crédits déjà votés par le Conseil Général. Le Syndic nous rappelle aussi qu'il y a toujours un remboursement d'impôts d'environ CHF 700'000 à effectuer, ce qui réduira les liquidités disponibles.

La Commission a revu les comptes et elle a fait un pointage sur les positions suivantes:

110.3011.00: Traitement du personnel
110.3151.01: Entretien-achat et maintenance informatique
320.3011.00: Salaire des bûcherons et débardage
460.3144.00: Entretien des égouts et canalisation

Tous ces comptes sont présentés de façon irréprochable du point de vue comptable.

La Commission remarque qu'il serait judicieux d'indiquer la situation géographique sur les factures d'entretien des routes et canalisations, ce qui faciliterait leur interprétation dans le contexte du territoire Communal.

La Commission constate, avec plaisir, qu'un effort d'économie de la part de la Municipalité a été fait pour l'année 2006, en effet autour de CHF 100'000 ont pu être économisés par rapport au dépenses prévues.

Au chapitre concernant les vignes, la Commission relève la perte de CHF 30'000 réalisée sur l'exploitation des vignes communales (rappel en 2005 il y avait aussi un déficit de CHF 21'780). La question se pose, de savoir si il y a un moyen de réduire ces pertes, par exemple en remplaçant le contrat de vigneron-tâcheron actuel par une location des vignes ? La Commission note aussi qu'il y a peut être un aspect social à ne pas négliger, puisque 3 vignerons se partagent l'exploitation des parchets communaux.

Par ailleurs, la commission relève que la fortune nette de la Commune est de CHF 5'420'041, en augmentation de 16 % par rapport à l'année passée, puisqu'en 2005 elle n'était que de CHF 4'671'912.

Une visite de l'école primaire et de l'église, au début de l'après-midi, a permis aux membres de la Commission de se faire une idée de l'état des biens communaux. La Commission suggère qu'un rafraichissement des façades et de certains volets de l'école serait bénéfique pour l'aspect du village, puisque ce bâtiment est situé à côté de l'église, qui elle est un joyau - tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La Commission relève la bonne gestion générale de la Commune, et l'excellente tenue des livres de comptes.

Concernant les délais pour rendre les rapports, la Commission demande à la Municipalité de bloquer la date pour la journée des contrôles des comptes, dès la sortie de l'échéancier pour les comptes communaux 2007, celui-ci est établi par le bureau du Conseil Général.

Après discussions et délibérations, les membres de la COGEFIN proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy d'accepter les comptes 2006 tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de Gestion et des Finances.

Pour la Commission de Gestion et des Finances:

Le Président:



Les Membres:

R. Freitag

C.H. Tilly

A. Thoms

Guillaume Jodrey